

DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INTERNET

Questions d'actualité

Mardi 5 février 2008

8h45 - 11h30

Hôtel de Crillon

Salon Gabriel

10, place de la Concorde - 75008 Paris

En partenariat avec :

**Lamy Droit de l'Informatique
et des Réseaux**

**Lamy Droit des Médias
et de la Communication**

Revue Lamy Droit de l'immatériel

*La Lettre des Juristes d'Affaires
vous propose de rencontrer dans le cadre
de cette **Matinée-débats** :*

Pierre SIRINELLI

Professeur à l'Université Paris I,
Membre de l'Autorité de régulation
des mesures techniques,
Membre du CSPLA,
Directeur scientifique du Lamy Droit
des Médias et de la Communication

Michel VIVANT

Professeur à Sciences Po Paris,
Membre du Conseil d'orientation
du Forum des Droits sur l'Internet,
Membre du Conseil supérieur
de la propriété industrielle
Cabinet Gilles Vercken,
Directeur scientifique du Lamy Droit
de l'Informatique et des Réseaux

Christiane FÉRAL-SCHUHL

Avocat à la Cour,
Cabinet FERAL-SCHUHL / SAINTE-MARIE

Cyril ROJINSKY

Avocat à la Cour

DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INTERNET

Questions d'activité

Dans le domaine de la propriété intellectuelle, l'année 2007 constitue, à n'en pas douter, une année charnière. Alors que la loi DADVSI du 1^{er} août 2006 commence à produire ses premiers effets et que la loi relative à la lutte contre la contrefaçon du 29 octobre 2007 apporte

des nouveautés importantes à la matière, le "rapport Olivennes" dessine dès à présent les contours d'une probable loi DADVSI 2. Incontournable, Internet est bien sûr au cœur de l'ensemble des problématiques, que ce soit comme vecteur de diffusion des œuvres, réseau commercial et publicitaire, ou moyen privilégié de contrefaçon... Le fort développement du commerce en ligne et l'avènement du "web 2.0" donnent ainsi lieu à des décisions nombreuses et souvent contradictoires, comme en matière de liens sponsorisés, ainsi qu'à des débats renouvelés sur la question de la responsabilité des intermédiaires techniques de l'Internet.

A quoi la loi DADVSI du 1^{er} août 2006 a-t-elle permis d'aboutir ?

Quelles sont les incidences de la nouvelle loi relative à la lutte contre la contrefaçon en matière de propriété intellectuelle ?

Quelles sont les principales problématiques relatives à Internet, et en particulier quel est le régime juridique des liens sponsorisés reposant sur l'usage de mots-clés ?

Quelle responsabilité pour les hébergeurs sur Internet ?

A quelles évolutions législatives peuvent conduire les travaux de la "Commission Olivennes" ?

A l'occasion de cette ***Matinée-débats, La Lettre des Juristes d'Affaires*** en partenariat avec les rédactions du **Lamy Droit de l'Informatique et des Réseaux**, du **Lamy Droit des Médias et de la Communication** et de la **Revue Lamy Droit de l'immatériel**, a réuni pour vous d'éminents spécialistes afin d'analyser les grandes questions d'actualité relatives au droit de la propriété intellectuelle.

Matinée-débats, Mardi 5 février 2008, Hôtel de Crillon, Paris

Programme

8h45 *Accueil des participants - Service du petit-déjeuner*

9H00 **BILAN DE L'ANNÉE 2007**

- Premières applications de la loi DAVDSI du 1^{er} août 2006
- Loi du 29 octobre 2007 de lutte contre la contrefaçon

par Michel VIVANT

9H45 **POINTS MARQUANTS DE L'ACTUALITÉ**

- L'impact du développement du "web 2.0" sur la responsabilité des intermédiaires techniques d'Internet
- Le débat doctrinal et jurisprudentiel relatif à la responsabilité des fournisseurs de liens commerciaux sur Internet

par Christiane FÉRAL-SCHUHL et Cyril ROJINSKY

10H30 **DE LA LOI DADVSI A LA LOI DADVSI 2 ?**

- Analyse prospective des travaux de la "Commission Olivennes"

par Pierre SIRINELLI

11h15 *Questions des participants - Débats*

11h30 *Clôture de la Matinée*
